

COMMUNE DE TINTENIAC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 15 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	16
Votants	24

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DEHEGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DUFEIL Christophe donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à TOUZARD Blaise / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BIMBOT Frédéric.

Étaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT, à qui il est adjoint un auxiliaire.

8. Avenant au MAPA travaux de construction d'un espace jeunesse

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

► Avenant n° 2 - Lot 13 « carrelage-faïences-revêtement de sol » :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Laizé, attributaire du lot 13 « carrelage-faïences-revêtement de sol » au marché de travaux de construction d'un espace jeunesse, s'élevant à 43 008.72 euros HT,

Vu l'avenant n°1 en moins-value de 1 410.37 euros HT,

Vu le devis en moins-value présenté par l'entreprise Laizé s'élevant à 6 987.93 euros HT, compte tenu de la mise à jour des surfaces à réaliser (5.82 m² uniquement dans chaufferie/poubelles au lieu de 340.84 m² prévu initialement) et du calcul du compte prorata.

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 en moins-value au lot n° 13 du marché de travaux de construction d'un espace jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs)

- **valide l'avenant n°2** en moins-value au lot n° 13 avec l'entreprise Laizé, et précise que le marché final serait donc de 34 610.42 euros HT soit 41 532.50 euros TTC

- **autorise M. le maire** à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,


Le Maire,
Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GIOT

